Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAAVE-DTBN (50602)

Acte d'Engagement - Lot n° 6

Requalification du Groupe Scolaire La Viste Bousquet, 38, Route Nationale de La Viste – 13015 Marseille - 6 lots

Numéro de la consultation : **2021_50602_0010**

Procédure de passation : **Appel d'offres ouvert**

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)....3

1.1 Marché....3

1.2 Pouvoir adjudicateur....3

1.3 Informations comptables et financières....3

Article 2 - CONTRACTANT(S)....4

2.1 Identification....4

2.2 Compte à créditer....7

Article 3 - OBJET....8

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE....9

4.1 Forme du prix....9

4.2 Montant....9

4.3 Sous traitance....10

Article 5 - AVANCE....10

Article 6 - DUREE....11

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES....11

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES....11

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT....11

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR....13

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE....13

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE....14

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :
La procédure de passation est la suivante :
APPEL D'OFFRES OUVERT - selon les articles suivants : articles R2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.
Consultation allotie (articles R2113-1 à 3 du Code de la commande publique).
Nature des prestations : Travaux.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Ville de Marseille
Hôtel de Ville
Quai du Port
13233 Marseille Cedex 20

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire de Marseille
Délégation donnée à Monsieur Pierre-Marie GANOZZI, Adjoint en charge du plan école, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur le Directeur Territorial des Bâtiments Nord - DGAAVE

Service responsable de l'exécution du marché :

Direction Générale Adjointe Architecture et Valorisation des Equipements
Direction Territoriale des Bâtiments Nord
9, Rue Paul Brutus - Immeuble Allar
13233 MARSEILLE Cedex 20

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire :
Investissement.

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **1er co-contractant** : **MANDATAIRE**
Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
agissant en tant que mandataire :
* du groupement conjoint
* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint
* du groupement solidaire
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....

- **<u>2ème co-contractant</u>** :
Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....

- **<u>3ème co-contractant</u>** :
Nom, prénom et qualité du signataire : .....
Adresse professionnelle : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code APE : .....
N° TVA intracommunautaire : .....
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale : .....
Domicilié à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Dont le siège social est à : .....
Tél : .....
Fax : .....
Courriel : .....

2.2 Compte à créditer

<u>Règlement sur un compte unique</u> :
Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :
Compte ouvert au nom de : .....
Etablissement (libellé en toutes lettres) : .....
Adresse : .....
Code Banque .....
Code Guichet .....
N° compte ..... Clé :.....
IBAN .....
BIC .....

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :
- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Requalification du Groupe Scolaire La Viste Bousquet, 38, Route Nationale de La Viste – 13015 Marseille

N°	Intitulés lots séparés
6	Ascenseurs

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix global forfaitaire.

4.2 Montant

Le montant du marché, rémunéré par application d'un prix global forfaitaire est de :

Montant HT (EUR)	
Montant HT (EUR) en toute lettres	
Taux de TVA (%)	
Montant TVA (EUR)	
Montant TTC (EUR)	
Montant TTC (EUR) en toutes lettres :	

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)
Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires)
que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.
Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :
En chiffres : .....€ HT
En chiffres : ..... € TTC
En
lettres : .....
.....
Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :
Montant total du marché € HT : .....
Montant total du marché € TTC : .....
Montant acte(s) de sous-traitance € TTC : .....
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :
.....
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :
.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui / non
(Rayez la mention inutile)

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit : La période de validité du marché démarre à compter de sa notification et court jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (G.P.A.).
Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, la durée globale d'exécution de tous les lots est de 1 mois de préparation + 11 mois de travaux, soit un total de 12 mois.

Par dérogation à l'article 18.1.4 du CCAG-Travaux, elle débutera à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage du lot n° 1 "Désamiantage - Démolition – Gros oeuvre – Maçonnerie – Façades – VRD".

Le délai propre au lot s'inscrira obligatoirement dans la durée globale d'exécution définie ci-dessus.
Ce délai débutera à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage propre à chaque lot.
Cet ordre de service spécifiera la date de début et la date de fin du lot concerné.
Un planning technique, décomposant en tâches les prestations et les délais propres à chaque lot, sera établi par le Maître d'ouvrage en période de préparation et sera régulièrement mis à jour en fonction de la co-activité de toutes les entreprises.

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

Sans objet.

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de : 8 mois.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Clause de protection des données (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter :

- la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des données – RGPD),
- les dispositions de l'article 44 du Règlement Général sur la Protection des Données, qui précise que le transfert de données personnelles à l'extérieur de l'Union Européenne ne peut se faire qu'à certaines conditions contractuelles et en co-responsabilité du responsable de traitement et du titulaire du marché (sous-traitant au sens du RGPD).

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP/CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A ....., le .....

En un seul original

Le candidat ou le mandataire
Signature du candidat, précédée des nom,
prénom et qualité du signataire
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente)

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le .....

Monsieur Pierre-Marie GANOZZI
Adjoint en charge du plan école, du bâti, de la construction,
de la rénovation et du patrimoine scolaire

Date de transmission en Préfecture :

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A ....., le .....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)
Direction / Service : DGAAVE-DTBN (50602)
Direction Territoriale des Bâtiments Nord-DGAAVE
A l'attention de : Le Directeur Territorial des Bâtiments Nord
9, Rue Paul Brutus - Immeuble Allar
13233 Marseille Cedex 20
Tel.: 04 91 55 16 89 / Fax: 04 91 55 16 82 / E-mail: fcarle@marseille.fr

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :
La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

et devant être exécutée par .....

en qualité de .....

A Marseille, le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la
consultation : .....

Prestations
concernées : .....

Désignation de l'entreprise : .....
Nom : .....
Raison sociale : .....
Adresse : .....

Désignation du compte à créditer :
Compte ouvert au nom de : .....
Etablissement (libellé en toutes lettres) : .....
Adresse : .....

Code Banque .....
Code Guichet .....
N° compte ..... Clé :.....
IBAN .....
BIC .....

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number)